



ADHESION AU CHALLENGE & TROPHEE DE L'OUEST 2024

➤ **Pour l'adhésion au Challenge & Trophée de L'Ouest la condition à respecter :**

Etre licencié FFSA préalablement avant l'envoi de votre courrier.

Votre Licence & Adhésion A.C.O en ligne Connectez-vous au site www.ffsa.org en choisissant votre Association Sportive (A.S.A Auto Cross de L'Ouest – Code 1205)

➤ **Attention : Date Limite d'Adhésion au Challenge fixée à partir du 31/03/2024.**

➤ **S'informer sur le site www.auto-cross-ouest.fr pour les Contrôles Techniques Préliminaires**

Cotisation Challenge de l'Ouest 2024

Pilotes A.S.A 1205	50 €
Pilotes Hors A.S.A	65 €

NOM & PRENOM :

N° Licence :

CATEGORIE :

N° Souhaité :

(Suivant règlement du Challenge article 4.5 & le N° sur le Challenge 2023 devra être conservé si possible)

N° Transpondeur :

Pour les Pilotes Hors A.S.A préciser votre Adresse Postale - Adresse mail & Code A.S.A

Adresser par courrier Chèque à l'ordre de l'Auto Cross de L'Ouest à :

Joël MOREAU
31 Rue de la Poste de Gesvres
44119 Treillières
E-mail : asa1205-autocross-ouest@orange.fr

Siège social : 17 Rue de la Mairie 44590 Saint Vincent des – Tel : 06.26.86.47.48

Email : asa1205-autocross-ouest@orange.fr

Secrétariat : 31 Rue de la Poste de Gesvres 44119 Treillières -Tel : 06.42.76.43.86

Association ne poursuivant aucun but lucratif placée sous le régime de la loi du 1^{er} Juillet 1901

Site ASA 1205 : auto-cross-ouest.fr